



26 mai 2016

Début de campagne

Chers collègues,

La campagne électorale a officiellement débuté.

Chaque syndicat, chaque candidat, va tenter, à sa manière de vous expliquer son projet, ses orientations et les raisons qui font que vous devez lui apporter vos suffrages.

Certains vont jouer sur la peur, d'autres sur la menace, d'autres sur le dénigrement systématique de « l'adversaire ».

Comme nous nous y sommes engagés, nous n'avons pas choisi cette voie. Ces adversaires sont avant tout des collègues et nous aspirons à travailler avec et pour eux. Ce n'est pas parce qu'ils sont nos contradicteurs que certaines de leurs propositions ne sont pas bonnes. Aussi, nous ne rejetons pas d'office les idées qu'ils pourraient proposer.

Chaque fois que nous critiquerons un état de fait (l'opacité des comptes CE, le recrutement ou des accords syndicaux inacceptables qui empêchent le développement de la compagnie), nous vous proposerons une solution. La critique gratuite et facile n'apporte rien si on n'a rien à proposer en échange. Nous espérons sincèrement que vous saurez apprécier cette démarche.

Ce que nous vous proposons c'est du syndicalisme différent et constructif. Pas du syndicalisme comme vous le connaissez depuis des années, qui reste dans les mêmes schémas, avec les mêmes méthodes et qui ne vous a finalement rien apporté.

Encore une fois, nous sommes pour la diversité. Bien qu'une de nos « anciennes branches » ait obtenu lors des dernières élections plus de 50% de représentativité, nous pensons qu'aucun des syndicats ne devrait passer ce cap de 50%. Nous doutons en effet fortement que tout le monde joue le jeu de la collaboration comme nous l'avons fait et comme nous nous engageons à le faire.

50% et plus de représentativité c'est :

- Un bâillon et des menottes mis aux autres syndicats.
- Le 49-3 du gouvernement que tout le monde décrie
- Une absence de démocratie
- Un argument pour certains syndicats de ne rien faire de peur d'être bloqués
- Et, désolé de le dire, mais dans le cas du SNPL, c'est laisser les pilotes Air France décider de l'avenir de HOP! Un vieil argument sans fondement ?? Non, contrairement à eux, nous ne vous mentons pas et étayons nos affirmations de faits ! C'est une de leur propre branche qui le dit et pas n'importe laquelle, celle de Transavia France dans un article du 04 Mars dernier :

[SNPL Transavia contre SNPL France :](http://www.air-journal.fr/2016-03-04-snpl-transavia-contre-snpl-france-5158949.html)

<http://www.air-journal.fr/2016-03-04-snpl-transavia-contre-snpl-france-5158949.html>

Le principal syndicat de pilotes de la compagnie aérienne low cost Transavia reproche à la branche de la maison-mère Air France de bloquer la création pour l'été de bases temporaires à Lyon et Nantes.

Déjà évoquée en début de semaine y compris avec les pilotes de HOP!, la bisbille entre la branche Air France du Syndicat National des Pilotes de Ligne (SNPL) et celle de la filiale spécialisée dans le vol pas cher ne s'arrange pas. Selon [L'Express du 3 mars 2016](#), la direction et les pilotes

de Transavia ont trouvé un accord pour renforcer durant la saison estivale les bases dans les aéroports de Lyon-Saint Exupéry et Nantes-Atlantique ; un accord qui a été approuvé à 87%, avec 80% de participation parmi les 230 pilotes de la low cost membre du syndicat. Mais le président du bureau SNPL Transavia François Pottecher, interrogé par le magazine, déclare que « nous sommes coincés, direction comme pilotes » : elles ont bien rédigé un avenant aux accords collectifs, « mais pour qu'il soit accepté, il nous faut l'aval des pilotes d'Air France. Et on ne l'a pas! La situation est ubuesque ». Plus globalement, les pilotes jugent qu'il

s'agit surtout pour la branche Air France de freiner le développement de la low cost, le projet d'une Transavia Europe ayant déjà déclenché en septembre 2014 une grève de deux semaines des pilotes de la compagnie nationale.

Le président du SNPL Air France Emmanuel Mistrali justifie ce retard de signature dans l'Express par le risque de « bouleverser les règles de la séniorité » : il se dit « pas opposé au principe » mais juge que l'accord tel qu'il est rédigé « laisse la possibilité à des recours juridiques, notamment pour des reprises d'ancienneté ». Le dirigeant précise qu'un « pilote « historique » Transavia pourrait faire valoir son ancienneté et prétendre à un poste chez Air France, à la place d'un autre déjà présent dans la liste de séniorité ». Le journal rappelle de son côté que sur les

230 membres du SNPL Transavia, seuls « 102 sont des historiques » : l'ajout de cinq avions à la flotte de la low cost l'année dernière a par exemple entraîné la création de 50 postes de pilotes, principalement remplis par des pilotes Air France qui bénéficient d'un contrat de détachement signé en 2014 (et conservent donc en particulier leur ancienneté).

Le syndicat SNPL Transavia avait déjà fait monter la pression en décembre dernier, déclarant qu'il mettait « fin à la paix sociale » : il affirmait alors être tenu à l'écart des négociations sur le développement de la low cost, contrairement justement au SNPL Air France, et accusait le PDG Antoine Pussiau d'aller « négocier l'avenir de Transavia avec le bureau syndical d'une entreprise qui n'est pas celle que vous dirigez ».

Par contre 30% à plusieurs syndicats c'est :

- Être certains que tous les courants pourront s'exprimer et être entendus
- L'obligation de travail en commun pour qu'un accord puisse être signé ou modifié
- Mettre chacun devant ses responsabilités et ses engagements.

Ne cédez pas à la pression, au chantage ou à la peur véhiculée par certains syndicats !

Nous sommes des pilotes, pas des politiques ! Nous ne mettrons pas en danger notre profession et nos acquis pour aller chercher une légitimité que nous avons déjà ailleurs.

C'est notre affiliation :

- qui nous permet de vous offrir une protection juridique inégalée,
- qui permettra à nos adhérents de bénéficier d'une caisse spéciale qui les aidera financièrement les jours de grève,
- et notre représentativité qui nous permettront de siéger lors du renouvellement de ses membres et de protéger la CRPN de l'intégration dans les régimes généraux,
- et notre représentativité qui nous permettront d'œuvrer à la future convention PNT.

Ceux qui vous disent qu'on ne peut pas y être parce qu'en 2015 seul le SNPL pouvait signer une convention PNT n'ont rien compris ou ne veulent pas comprendre ! Bien sûr qu'on ne pouvait pas y être puisque nous n'existions pas ! Ils vous l'expliquent eux-mêmes dans leur tract, tout peut être différent le 1^{er} Janvier 2017. Mais ça ne dépend que de vous !

**Que voulez-vous ? La Dictature ou la Démocratie ? L'Évolution ou La Régression ?
Le Passé ou le Futur ? Ne restez pas dans des vieux dogmes ! Réagissez !
Osez vous rebeller contre un système pervers !**

**VOTEZ POUR LE RENOUVEAU DES IDÉES et DE VOS
REPRÉSENTANTS !
VOTEZ POUR LA TRANSPARENCE !**

VOTEZ SPL !